



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :
M.GAUTHIER donne pouvoir à Mme PIAULET
M.CHAINE donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES (2) :
Mme BOURAT
Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Orchestre de Chambre Nouvelle Aquitaine – Soutien au dispositif DEMOS

Le dispositif DEMOS a été mis en place sur le territoire de Grand Châtellerault en 2017 en partenariat avec l'Orchestre de Chambre Nouvelle Aquitaine (OCNA). Une convention de partenariat a alors été signée entre la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault et l'OCNA définissant notamment les conditions financières.

Sur l'exercice 2017, l'OCNA a dû faire face à un dépassement de budget de 4 000 € lié aux rémunérations des intervenants que Grand Châtellerault va devoir compenser.

Afin de continuer à soutenir ce projet sur son territoire, il est proposé que Grand Châtellerault verse à l'OCNA une subvention d'un montant de 49 000 € pour l'année 2018. Il convient donc de signer un avenant à la convention initiale.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°10 du 11 septembre 2017 relative à la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault et l'OCNA,

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre une action fédératrice et éducative en direction des jeunes les plus éloignés de la culture et de leurs familles sur le territoire de Grand Châtellerault,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à l'OCNA une subvention de 53 000 € pour l'année 2018,
- d'autoriser le Président , ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de partenariat ainsi que tout document relatif à ce dossier.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 19/09/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER